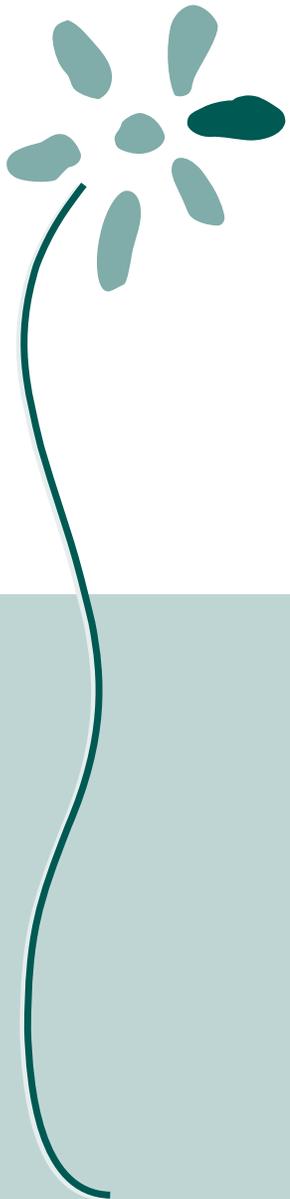




Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Les femmes autochtones et la violence familiale

Canada

Intitulée *Aboriginal Women and Family Violence*, la version originale de ce rapport a été produite en anglais par la société Ipsos-Reid à la demande d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Elle est diffusée en ligne à partir du site Web du Cercle national autochtone contre la violence familiale, à l'adresse http://www.nacafv.ca/en/pdf/family_violence_report.pdf.

L'Agence de la santé publique du Canada a produit cette version sommaire avec l'autorisation d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

Also available in English under the title: *Aboriginal Women and Family Violence*.

Ce document communique des points de vue qui ne correspondent pas nécessairement aux positions défendues par le Centre national d'information sur la violence dans la famille de l'Agence de la santé publique du Canada.

Il est interdit de reprendre le contenu de la présente à des fins commerciales. Par contre, toute reprise à d'autres fins est encouragée si elle s'accompagne d'une reconnaissance de la source.

Notice bibliographique conseillée :

Canada, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Femmes autochtones et violence familiale, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2008.

Sur demande, l'accès à cette publication peut être assuré sur média substitut.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille
Unité de prévention de la violence familiale
Agence de la santé publique du Canada
(indice de l'adresse : 1909D)
9^e étage, immeuble Jeanne-Mance, pré Tunney
200, promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : 1-800-267-1291 ou (613) 957-2938

Télécopieur : (613) 941-8930

ATS : 1-800-561-5643 ou (613) 952-6396

Site Web : <http://www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn>

Courriel : ncfv-cnivf@phac-aspc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé, 2008

Cat. : HP20-10/2008F

HP20-10/2008F-PDF

ISBN : 978-0-662-08005-3

978-0-662-08006-0

**Les femmes
autochtones et la
violence familiale**

Table des matières

Introduction	1
Méthode	3
Principaux résultats	4
Recommandations	7
Résultats détaillés	10
Violence des hommes envers les femmes autochtones	10
Fréquence et gravité de la violence faite aux femmes dans les collectivités autochtones	10
Caractéristiques communes des victimes et de leurs agresseurs	11
Catalyseurs de la violence des hommes envers les femmes autochtones.....	13
Répercussions de la violence des hommes envers les femmes autochtones	16
Au moment où éclate la violence.....	16
Obstacles au signalement des cas de violence	17
Répercussions sur les femmes	21
Répercussions sur les membres de la famille.....	23
Répercussions sur les agresseurs	26
Ressources existantes.....	29
Ressources à l'intention des victimes et de leurs enfants.....	29
Ressources à l'intention des agresseurs.....	31
Renseignements sur les ressources d'appui	32
Financement et gestion des ressources à l'intention des femmes autochtones.....	33
Carences et problèmes touchant les ressources	34
Méthodes suggérées pour favoriser les signalements et améliorer l'accès aux services.....	39
Implications	43

Introduction

Depuis quelques années, la violence familiale compte parmi les thèmes dominants auxquels s'intéresse la recherche sociale. Cependant, la portée de cette activité criminelle dans les collectivités autochtones n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. En outre, il existe peu d'ouvrages qui abordent les attitudes et perceptions des victimes, des agresseurs et de l'ensemble de la collectivité dans un cadre autochtone.

En 2006, à la demande d'Affaires indiennes et du Nord Canada, le cabinet de recherche Ipsos-Reid a réalisé un projet analysant les attitudes et opinions des femmes autochtones et des professionnels qui travaillent auprès d'elles à l'égard de la violence familiale, plus particulièrement la violence faite aux femmes par leurs partenaires intimes¹. Du projet est issu un rapport intitulé *Aboriginal Women and Family Violence*.

La présente est un sommaire de ce rapport. On y aborde les éléments suivants du dossier :

- l'ampleur de la violence des partenaires intimes par rapport aux autres problèmes qu'ont à résoudre les femmes dans les collectivités autochtones — autrement dit, les perceptions relatives à la fréquence et à la gravité de la violence;
- les causes de la violence des hommes envers les femmes dans les collectivités autochtones, y compris les opinions quant au rôle que jouent des facteurs tels que la pauvreté, l'expérience familiale, les compétences parentales, l'abus d'alcool ou d'autres drogues, l'indifférence de la famille ou de la collectivité ainsi que les stéréotypes fondés sur le sexe;
- les conséquences de la violence des hommes envers les femmes autochtones, à savoir les effets de cette violence sur l'état physique et émotif et sur la condition financière des victimes, d'une part, et ses incidences sur les enfants, sur la famille étendue, sur les rapports avec la collectivité et sur l'agresseur, d'autre part;

1 Dans la présente, « violence des partenaires intimes » s'entend de la violence et des mauvais traitements survenant dans une relation intime (p. ex., entre personnes mariées, conjoints de faits ou personnes qui se fréquentent). La violence contre la personne, les comportements dominants, la violence psychologique et/ou la violence sexuelle sont autant de manifestations de la violence des partenaires intimes.

- les sources vers lesquelles peuvent se tourner les femmes autochtones maltraitées pour trouver de l'aide (notamment les refuges, les centres de détresse et les services sociaux), à savoir l'accessibilité et la fiabilité de ces sources, la sécurité qu'elles procurent et la protection de la vie privée qu'elles assurent;
- les ressources qui s'offrent aux familles des victimes et des agresseurs, y compris les activités éducatives de prévention et les services de conseils à long terme;
- les lacunes touchant les ressources et services aux collectivités qui s'avèrent nécessaires pour mettre un terme à la violence des hommes envers les femmes autochtones;
- les perceptions relatives aux solutions efficaces à envisager pour diffuser des renseignements et fournir une aide aux familles aux prises avec ce type de violence.

Méthode

L'étude a été conçue de façon à recueillir l'information auprès de deux catégories de répondants : les femmes autochtones et les personnes travaillant auprès de ces dernières (c.-à-d. les premiers intervenants).

En ce qui a trait à la première catégorie, les chercheurs ont procédé à huit entrevues de groupe d'une durée individuelle de deux heures. Chaque groupe réunissait dix femmes des Premières nations ou femmes métisses. Les entrevues ont eu lieu dans quatre villes, soit :

- Prince Albert, en Saskatchewan;
- Val-d'Or, au Québec;
- Prince George, en Colombie-Britannique;
- Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Les groupes de discussion étaient uniformément constitués de femmes des Premières nations dans les réserves et de femmes des Premières nations ou de femmes métisses à l'extérieur des réserves.

Par ailleurs, les chercheurs ont eu des entretiens téléphoniques avec quinze représentants-clés de la deuxième catégorie de répondants, soit celle des professionnels travaillant auprès des victimes autochtones de la violence des partenaires intimes. Parmi ces représentants-clés (ou « premier intervenants ») figuraient des policiers (à l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada ou de gouvernements provinciaux), des travailleurs de la santé, des travailleurs sociaux ainsi que des membres du personnel de centres de détresse établis dans des collectivités autochtones de tout le Canada, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de ces dernières. Plus précisément, cinq des premiers intervenants travaillaient auprès de femmes inuites dans le Nord alors que les dix autres travaillaient auprès de femmes des Premières nations dans des réserves ou des centres urbains des régions du Sud.

Principaux résultats

Bien que les chercheurs n'aient consenti aucun effort particulier pour en recruter, on compte de nombreuses victimes de la violence des partenaires intimes parmi les participantes des groupes de discussion. Ces femmes disent avoir subi diverses formes de violence, les deux plus courantes étant la violence contre la personne et la violence psychologique.

Fréquence et causes :

Les premiers intervenants croient que la violence des partenaires intimes s'avère plus fréquente dans les collectivités autochtones que dans les milieux non autochtones, ce qui confirme les résultats d'autres recherches abordant la question.

Les causes profondes de cette violence seraient liées, estime-t-on, à de nombreux facteurs tels que l'érosion de l'identité et la disparition du mode de vie des Autochtones, l'impact prolongé des pensionnats² et l'existence d'un « cycle acquis ». Cela dit, selon presque toutes les participantes, la consommation de drogues ou d'alcool (par les deux parties) constituerait un facteur aggravant.

Conséquences :

Au dire de toutes les participantes, la violence des hommes envers les femmes autochtones comporte une foule de conséquences physiques, psychologiques, sociales et financières. Pour les victimes et leurs enfants, il s'agit notamment :

- d'une moindre estime de soi et d'un sentiment de sécurité ébranlé;
- d'effets préjudiciables sur la santé physique et émotionnelle;
- de répercussions néfastes sur les enfants (culture de la peur et de l'insécurité ainsi que perpétuation du cycle de la violence entre les générations);
- d'incidences nuisibles sur la sécurité financière;
- de la perte du foyer conjugal et, parfois, du relogement à l'extérieur de la collectivité;
- du fait de s'en prendre à soi (autoaccusation).

2 Le système canadien de pensionnats comptait un certain nombre d'écoles pour enfants autochtones, exploitées par des églises de diverses confessions, dont les activités étaient financées en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

À l'inverse, d'aucuns croient que les interventions du système de justice pénale ont souvent des répercussions mineures ou sans effet sur les agresseurs. Selon l'avis largement exprimé par les femmes dans les collectivités autochtones et les premiers intervenants, les sanctions communautaires paraissent clémentes, et les sanctions administrées par le système correctionnel s'avèrent dérisoires. Si certaines lois et politiques permettent aux policiers de porter des accusations contre un agresseur sans le consentement de sa victime, ni les victimes de la violence, ni les premiers intervenants ne jugent adéquate l'application des lois pertinentes. Les participantes de l'étude réclament toutes que les auteurs de violence soient tenus davantage responsables de leurs actes et que le système juridique soit réformé pour permettre la prise de mesures punitives plus sévères.

Pourtant, quelques premiers intervenants accueillent avec optimisme le changement progressif qu'ils perçoivent dans l'attitude des leaders autochtones, dont certains commencent à condamner la violence des hommes envers les femmes. En revanche, les participantes des groupes de discussion expriment des sentiments divers à l'égard des progrès observés dans la collectivité. Si les unes croient que cette dernière s'oppose de plus en plus à la violence masculine, les autres craignent que — faute de mesures visant à favoriser la sensibilisation et la responsabilisation — la culture du secret qui continue d'envelopper cette question dans les collectivités autochtones ne pousse simplement les agresseurs à agir davantage dans la clandestinité.

Principales ressources offertes aux femmes autochtones victimes de violence :

Parmi les principales ressources abordées figurent :

- dans les réserves et les établissements – les réseaux informels constitués de parents et d'amis; les professionnels de la santé (personnel infirmier); l'aiguillage par les centres de santé vers des ressources à l'extérieur des réserves ou en milieu urbain (conseils, refuges et autres programmes offrant des services aux victimes); ainsi que la police;
- dans les centres urbains – les réseaux informels constitués de parents et d'amis; les centres de détresse et les refuges; les services d'écoute téléphonique; les centres d'amitié; ainsi que les services de conseils.

Le recours à ces ressources et services se trouve cependant gêné par :

- leur faible notoriété;
- leur éloignement par rapport à la collectivité d'origine;
- la pénurie de moyens de transport;

- la piètre qualité des rapports avec la police;
- le doute concernant l'efficacité des ressources;
- l'absence de vie privée dans les collectivités et la honte qu'occasionne le recours aux ressources dans un tel milieu;
- les rapports complexes qui existent entre les victimes, les agresseurs, leur famille et les autres membres de la collectivité;
- la volonté de préserver à tout prix l'intégrité de la famille (fondée sur la peur de l'inconnu, la crainte du déshonneur et la perspective de perdre ses enfants, son domicile et ses biens).

Mesures à prendre :

La solution idéale consisterait à miser sur des ressources communautaires. Cependant, les petites réserves et les établissements dans le Nord ne disposent pas de moyens suffisants pour soutenir des centres de détresse ou des refuges. En outre, comme le soulignent tous les répondants, la protection de la vie privée et de la sécurité constitue une importante préoccupation dans ces collectivités.

Il serait approprié d'établir les services et les ressources à proximité immédiate des collectivités, à condition cependant que les résidents aient également accès à des moyens de transport adéquats et que les services soient dotés d'un personnel expérimenté et bien formé. Cependant, les répondants expriment leurs inquiétudes à l'égard des qualifications du personnel ainsi que du petit nombre d'Autochtones à l'emploi de tels services (tout particulièrement la police) dans certaines collectivités. Même là où des Autochtones sont recrutés pour veiller au maintien de l'ordre parmi les leurs, les répondants disent craindre que la présence de tels agents ne suffise à garantir aux femmes un traitement adapté à la réalité culturelle.

Par ailleurs, de l'avis des répondants, les femmes ont besoin d'aide pour prendre davantage conscience des ressources qui s'offrent à elles. Les femmes dans les réserves et les petits établissements tiennent tout particulièrement à obtenir des renseignements sans avoir à en faire la demande, étant donné l'absence chronique de vie privée dans de telles collectivités. De surcroît, si Internet peut s'avérer utile pour une petite minorité de gens, cette technologie tient simplement lieu de complément à d'autres moyens d'acquisition de l'information. La plupart des femmes autochtones ne songeraient pas à recourir à Internet, car rares sont celles qui possèdent un ordinateur et ont accès au Web. Aucun des premiers intervenants ne voit en Internet une ressource susceptible d'appuyer de futures activités éducatives ou activités d'appui.

En ce qui touche les communications, les participantes préconisent plutôt le recours :

- aux journaux régionaux;
- aux radios régionales;
- aux répertoires de services;
- à la publicité et aux programmes éducatifs dans les écoles;
- à la publicité diffusée dans les bulletins des centres d'amitié;
- à des encarts distribués à la faveur d'opérations gouvernementales de publipostage;
- à la diffusion de renseignements sur la violence des hommes envers les femmes lors d'assemblées ordinaires de femmes (en vue d'éclairer ces dernières sur le sujet).

RECOMMANDATIONS

Si l'on en croit les suggestions recueillies, les mesures suivantes aideraient peut-être les femmes autochtones et les premiers intervenants à s'attaquer au problème de la violence des hommes envers les femmes autochtones ou enrichiraient éventuellement leur connaissance du sujet :

- l'octroi d'un meilleur financement aux ressources qui viennent en aide aux femmes autochtones victimes de la violence des hommes, notamment :
 - ▶ les programmes éducatifs qui forment les femmes autochtones à l'instauration de saines relations;
 - ▶ les programmes de logement à court ou long terme à l'intention des victimes;
 - ▶ les services de conseils à court ou long terme à l'intention des victimes;
 - ▶ la prestation de conseils et de ressources essentielles (p. ex., nourriture et vêtements) à l'intention des enfants;
 - ▶ l'aide financière provisoire à l'intention des victimes;
 - ▶ les services de transport à prix abordable donnant accès aux services disponibles;

- la mise en place de services d'écoute téléphonique offerts tous les jours 24 heures sur 24;
- la mise en place de services d'aide aux premiers intervenants, dispensés à proximité raisonnable des collectivités et offerts tous les jours 24 heures sur 24;
- la prise de mesures permettant de signaler sans inconvénient et en toute discrétion les actes de violence au sein des collectivités situées dans les réserves et les établissements;
- la prestation d'une formation axée sur la sensibilisation aux réalités culturelles, à l'intention de tous les premiers intervenants (effectifs de la police, professionnels de la santé, éducateurs et autres personnes qui aident directement les femmes victimes de la violence des partenaires intimes ou qui travaillent auprès des collectivités afin de combattre cette violence);
- l'adoption de mesures incitatives énergiques ou la prestation d'une formation obligatoire pour s'assurer que les leaders des collectivités considèrent la violence des hommes envers les femmes comme un grave problème à l'échelle de la collectivité et comme un enjeu hautement prioritaire;
- la tenue d'activités en milieu scolaire en vue d'éclairer les enfants autochtones sur le sujet et d'aller à la rencontre des parents;
- la diffusion de renseignements par voie de jumelage avec des services existants (p. ex., les centres d'amitié ou les installations médicales) ou avec des envois postaux parrainés par le gouvernement (p. ex., l'envoi régulier de paiements), de sorte que les femmes n'aient pas à se mettre en quête d'information sur la question;
- la promotion de la diffusion, par bouche à oreille, de renseignements sur la manière de composer avec cette violence et d'y mettre un frein;
- la formation du personnel travaillant auprès des victimes de mauvais traitements afin qu'il se familiarise avec les questions de protection de la vie privée et qu'il sache ce qui surviendrait s'il fallait que soient divulgués des renseignements confidentiels sur les femmes aux prises avec ce problème délicat, dans des collectivités où les liens familiaux sont serrés et se chevauchent.
- La prestation d'une aide à court ou long terme et de services de prévention des rechutes à l'intention des hommes violents, notamment :
 - ▶ des programmes éducatifs tels que des initiatives communautaires de sensibilisation à la question;

- ▶ des programmes de prévention de la toxicomanie;
- ▶ des programmes d'aide à la recherche d'emploi et d'aide à la formation en vue d'un emploi;
- ▶ la participation obligatoire à des programmes éducatifs communautaires dans le cadre de traitements et de conseils à l'intention des agresseurs, assortie de sanctions immédiates, prévisibles et fiables en cas d'absence ou de récidive;
- ▶ le recours au régime correctionnel et au régime de libération conditionnelle pour promouvoir un changement durable, fond sur la prise d'engagements long terme auprès des agresseurs, y compris à la suite de leur libération, grâce à :
 - l'élaboration de programmes d'aide ciblant les hommes dans les collectivités autochtones;
 - la mise au point de conseils de détermination de la peine et l'application des principes de justice réparatrice³ en vue, d'une part, de promouvoir des modes de détermination des conséquences des actes de violence qui soient adaptés à la culture et, d'autre part, de cultiver un sens de la responsabilité personnelle *et* collective à l'égard de la question de la violence des hommes envers les femmes autochtones.

3 « Justice réparatrice » est un terme générique servant à désigner une stratégie d'intervention auprès des contrevenants qui favorise la responsabilité, la guérison et la justice sociale. D'ordinaire, les méthodes de justice réparatrice englobent les conférences avec les communautés ou les groupes de familles, la médiation entre les contrevenants et leurs victimes ainsi que les cercles et les programmes classés parmi les mesures de rechange. Pour de plus amples renseignements, consulter le site à l'adresse <http://www.justicereparatrice.org/>

Résultats détaillés

VIOLENCE DES HOMMES ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES

Fréquence et gravité de la violence faite aux femmes dans les collectivités autochtones

De l'avis des répondants, la violence des partenaires intimes constitue un sérieux problème pour les femmes autochtones. Selon les participantes des groupes de discussion, la violence est à la fois verbale et physique. Parfois, cette violence a de graves conséquences préjudiciables sur la santé physique et émotionnelle. Dans certains cas, elle peut même causer la mort.

« Ma foi, on se sent petite, salie ! Ils ne te regardent pas ... Ils te rabaisent, puis disent t'aimer. » [traduction]

« Je me suis presque fait tuer l'an dernier; il a tenté de m'étrangler à mort. » [traduction]

« La violence physique c'est grave et ça fait mal sur le coup, mais verbale ça reste puis ça détruit. »

« Mon mari a tué mon enfant et a eu la partie belle. J'étais enceinte de trois mois ... Voilà pourquoi je ne peux vivre ici. » [traduction]

« Nos vies sont remplies de tragédies. Personne ne le voit, il n'y a pas rien de drôle là-dedans ! Chaque semaine j'héritais d'un œil au beurre noir. » [traduction]

Tous les mois, les premiers intervenants traitent généralement de multiples actes de violence. D'après les estimations, leur nombre irait de quelques-uns à plus de 300, selon la taille de la collectivité.

« C'est difficile à caractériser, car l'éventail peut être très large. Ça va de la violence psychologique et émotionnelle à ce que je qualifierais de torture. » [traduction]

« [Les femmes] se font franchement battre comme des hommes. Elles ont des ecchymoses partout et reçoivent aussi des menaces de mort. C'est plus que de la simple bousculade. » [traduction]

« J'ai vu tous les échelons de la violence. Ça va de la femme qu'on gifle à celle qu'on frappe à coups de chaise ou qu'on asperge d'eau bouillante. » [traduction]

« De tous les cas que je traite actuellement, le pire est sans doute celui d'une femme souffrant d'une lésion cérébrale. De temps à autre, on a aussi eu à traiter des cas d'homicide. » [traduction]

De nombreuses femmes font ressortir que la violence est parfois réciproque.

« J'ai été battue par mon ex-conjoint. Je me défendais et je le battais moi aussi. J'essayais de lui faire autant mal qu'il me faisait mal. »

Selon certaines participantes, la violence faite aux femmes se serait passablement estompée au cours des dernières années. Pareille diminution pourrait témoigner d'une évolution progressive des attitudes à l'égard de l'acceptabilité de tels mauvais traitements. D'autres participantes affirment que la violence se poursuit, mais que les agresseurs veillent maintenant davantage à la camoufler.

« Autrefois, battre une femme allait davantage de soi. » [traduction]

« Ça existe encore, c'est pas plus caché, mais c'est encore caché. C'est pas tout le monde qui parlerait de ça. »

« Les agresseurs agissent plus en sourdine. Ils vous gardent à la maison le temps que s'effacent les bleus. » [traduction]

Caractéristiques communes des victimes et de leurs agresseurs

Les premiers intervenants soulignent certains facteurs qui jouent souvent dans les cas de femmes victimes de la violence des partenaires intimes. Il n'est pas rare que ces femmes proviennent de foyers violents, et d'aucuns croient qu'elles souffriraient généralement d'une piètre estime de soi. De nombreuses femmes ont des antécédents en matière d'abus d'alcool ou d'autres drogues, mais de tels abus sont peut-être davantage l'aboutissement de la violence qu'un facteur l'ayant précédée. La possibilité que les femmes victimes de la violence aient souffert du syndrome d'alcoolisme fœtal est aussi évoquée.

« Souvent elles proviennent de familles où les mêmes mauvais traitements — violence et abus d'alcool ou d'autres drogues — étaient courants. » [traduction]

« Je dirais l'estime de soi. Elles n'ont pas la force de dire "non, tu ne peux me traiter de cette façon !" » [traduction]

« L'alcool constituait un enjeu majeur; [les femmes] en abusaient et consommaient aussi des drogues. Il s'agissait donc surtout de celles qui avaient de l'alcool à la maison ou traînaient souvent au bar. » [traduction]

« D'autres facteurs les rendent extrêmement vulnérables, comme le syndrome d'alcoolisme fœtal. » [traduction]

Par ailleurs, les femmes victimes de violence se distingueraient, croit-on, par leur pauvreté, leur faible niveau d'instruction et leur jeune âge. Il existe cependant de nombreuses exceptions, comme s'empressement de le souligner les premiers intervenants. D'aucuns affirment que la violence touche des femmes de tous les âges, de tous les revenus et de tous les niveaux d'instruction.

« La majorité ont, au plus, terminé leur onzième année. En outre, bon nombre de femmes sont aux prises avec l'abus d'alcool ou d'autres drogues, les troubles mentaux et le syndrome de stress post-traumatique. Par ailleurs, les difficultés financières sont courantes; de nombreuses femmes vivent sous le seuil de la pauvreté. » [traduction]

« L'éducation constituait un facteur. D'ordinaire, il s'agissait de femmes peu instruites qui n'avaient probablement pas terminé leurs études secondaires. J'ai constaté que, souvent, les femmes instruites n'étaient pas maltraitées ou ne l'étaient pas plus d'une fois, car elles pourchassaient l'agresseur. » [traduction]

« L'âge fluctue vraiment. Le phénomène touche aussi les personnes très âgées. » [traduction]

Au dire des premiers intervenants, bon nombre de ces facteurs caractérisent également les agresseurs masculins. C'est le cas surtout des problèmes liés à l'abus d'alcool ou d'autres drogues qui, de l'avis presque général, affligent les hommes violents. Il est aussi courant d'observer une attitude de domination à l'égard des femmes. Enfin, les agresseurs souffriraient d'une piètre estime de soi, résultat présumé de l'érosion de l'identité et des rôles traditionnels ainsi que, parfois, d'expériences directes ou indirectes au sein du système de pensionnats.

« De nombreux agresseurs, peut-être la moitié, sont des décrocheurs qui vivent de l'aide sociale. Parfois ils sont aussi issus de milieux dysfonctionnels. À mon avis, la violence est un comportement acquis, et bon nombre d'entre eux sont des récidivistes. » [traduction]

« Comme ils buvaient beaucoup, l'alcool constituait un facteur déterminant. L'alcool et les drogues étaient principalement en cause. La marijuana et les vapeurs d'essence aussi. » [traduction]

« En s'éloignant du mode de vie traditionnel, les hommes autochtones dans la collectivité ont perdu une partie de leur identité et de leur estime de soi. Les pensionnats ont eu des effets à la fois favorables et nuisibles sur les hommes tout particulièrement ... La perte ici est considérable ... Ils n'ont guère de responsabilités maintenant, alors l'effritement de ces valeurs traditionnelles est courant. » [traduction]

Bien entendu, la violence des hommes envers les femmes n'est pas le propre des collectivités autochtones. Cependant, ces dernières réunissent un ensemble de caractéristiques importantes qui en font un terreau fertile pour ce type de violence, notamment la pauvreté et ses corrélats (faibles niveaux d'instruction et abus d'alcool ou d'autres drogues) de même que la transmission, de génération en génération, du legs des pensionnats, qui ont laissé leur marque sur les rôles traditionnels assignés à chacun des sexes de même que sur la structure familiale traditionnelle. Chacun de ces

facteurs augmente la probabilité que les femmes autochtones subissent la violence des partenaires intimes⁴.

Catalyseurs de la violence des hommes envers les femmes autochtones

De l'avis d'une majorité de participantes des groupes de discussion, l'abus d'alcool ou d'autres drogues compte parmi les principaux catalyseurs (ou facteurs explicatifs) de la violence des hommes envers les femmes autochtones.

« L'alcool. Il n'y a rien à faire ici sauf boire. On est une ville de 35 000 et il y a 42 bars. »

Selon les premiers intervenants, à long terme, l'abus d'alcool ou d'autres drogues alimente d'autres problèmes tels que l'éclatement de la famille et l'appauvrissement, lesquels stimulent à leur tour le cycle de la violence. Dans les collectivités où l'accès aux boissons alcooliques est contrôlé, on s'inquiète davantage de la consommation occasionnelle excessive d'alcool.

« Le degré de violence s'en ressent tout particulièrement. Je crois qu'en retirant l'alcool ils demeurent violents, mais à un moindre degré. » [traduction]

« La question de l'alcool se limite surtout aux épisodes de consommation occasionnelle excessive, car la collectivité est soumise à un contrôle. L'alcool est obligatoirement expédié par voie aérienne. Il faut donc l'introduire en fraude ou encore le commander en quantités limitées. » [traduction]

En soi, la pauvreté est perçue comme un facteur qui incite à la violence. Comme l'expliquent les premiers intervenants, cette situation tient non seulement des difficultés inhérentes auxquelles se butent les personnes vivant dans la pauvreté, mais aussi des complications qui surviennent lorsque les hommes ne peuvent — ou parfois ne veulent — subvenir aux besoins de leur famille et donc s'appuient sur la capacité des femmes d'occuper des emplois.

« Un ménage dont les revenus sont insuffisants est soumis à un stress accru. Si le milieu est déjà propice à la violence, alors ce nouvel agent stressant pourrait rendre la violence plus probable. » [traduction]

4 Pour de plus amples renseignements sur les taux de violence à l'endroit des femmes autochtones, consulter : La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada, par Jodi-Anne Brzozowski, Andrea Taylor-Butts et Sara Johnson, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, catalogue no 85-002-XIF, vol. 26, no 3 (<http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-002-XIF/85-002-XIF2006003.pdf>) ainsi que Mesure de la violence faite aux femmes – Tendances statistiques 2006, par Holly Johnson, Statistique Canada, catalogue no 85-570-XIF (<http://www.statcan.ca/francais/research/85-570-XIF/85-570-XIF2006001.pdf>).

En matière de finances, l'insécurité des hommes et le manque d'indépendance des femmes risquent aussi de cultiver la violence. Selon les participantes des groupes de discussion, de tels facteurs peuvent alimenter des querelles à propos des finances et de la façon de faire face à la pauvreté. Ils risquent en outre de nourrir le sentiment d'insécurité et de piètre estime de soi qu'éprouvent les victimes et les agresseurs, au même titre que la frustration qu'engendrent la monotonie et l'ennui liés au chômage dans les petites collectivités.

« Le chômage mène à la violence. S'ils n'ont rien pour les occuper, ils nous battent. » [traduction]

« Ils essaient et vous blâment. S'il te trompe, il pense que tu as fait de même. » [traduction]

Faisant écho au point de vue exprimé par les premiers intervenants, les participantes estiment que l'effritement du mode de vie traditionnel (et de l'identité) compte également parmi les facteurs qui incitent à la violence. À leur avis, l'érosion correspondante du rôle traditionnel dévolu aux hommes dans la collectivité et dans le ménage aggrave cet effritement, au même titre que le legs des pensionnats. Dans certains cas, s'ils n'ont pas eux-mêmes subi pareil sort, la victime et l'agresseur sont tous deux nés de parents ayant fréquenté un pensionnat où des mauvais traitements étaient infligés.

La question des pensionnats semble susciter des réactions différentes de la part des premiers intervenants et des femmes ayant pris part aux groupes de discussion. Ainsi, certains premiers intervenants croient que, si elle compte parmi les facteurs contribuant à la violence des partenaires intimes, l'expérience des pensionnats ne constitue généralement pas un grave problème, du moins pas pour les générations présentes. Par contre, ajoutent-ils, cette expérience pourrait expliquer dans une certaine mesure la piètre qualité des compétences parentales que possèdent les victimes et les auteurs de la violence des partenaires intimes. Quant à elles, les participantes des groupes de discussion ont nettement plus tendance à faire valoir les répercussions de l'expérience des pensionnats sur les hommes violents et sur les femmes battues. À leurs yeux, de décennie en décennie, le système de pensionnats a eu des effets induits sur la structure familiale et sur les compétences parentales. Pour leur part, les premiers intervenants sont moins portés à établir un lien direct entre l'expérience des pensionnats et la violence des hommes envers les femmes.

« Je connais des gens qui ont fréquenté un pensionnat et ont très bien réussi ... et qui n'hésiteront pas à reconnaître les bienfaits des pensionnats, notamment sur le plan de la structure et de la discipline. » [traduction]

« Si tu viens d'un milieu où personne ne t'a jamais dit "je t'aime", de sorte que tu n'as jamais appris à exprimer l'amour, et si tu te contentes de reproduire la mentalité disciplinaire dans laquelle tu as été élevé, y compris les châtiments corporels, alors il serait simplement naturel que tu introduises ces acquis dans le milieu familial, où ils n'ont carrément pas leur place. » [traduction]

La violence peut aussi découler de compétences parentales déficientes. À en croire les participantes, certains agresseurs auraient pu connaître une enfance violente auprès de parents inaptes à les éduquer. Ainsi, ces hommes auraient grandi en développant une vision erronée des répercussions qu'ont les mauvais traitements sur leurs propres enfants.

« Ils apprennent d'après leur vécu. Tout ce qu'ils manifestent provient de la source. » [traduction]

« La fille observe son père et croit que c'est ainsi que doivent être les choses. On ne lui montre pas la bonne voie à suivre. » [traduction]

Les participantes jugent que la violence est un comportement acquis : ayant grandi dans des foyers violents, les victimes ou les agresseurs (ou les deux) apprennent à associer la violence à l'amour. Pour eux, la violence peut paraître normale, voire inévitable et impossible à prévenir.

*« La première fois que mon mari m'a battue, il m'a dit "ce n'est pas de ma faute; je reproduis les comportements de mon père, je prends le relais".
Même génétique à l'œuvre ! » [traduction]*

Au dire des premiers intervenants, l'expérience de la violence familiale entre les générations va de pair avec les compétences parentales déficientes et les piètres compétences en matière de relations interpersonnelles — autant d'éléments propices à la violence des hommes envers les femmes autochtones.

« Dans une grande mesure, le phénomène est lié à l'évolution des rôles dans la collectivité. Autrefois, ils recevaient un encadrement des aînés ... Aujourd'hui les ressources sont peut-être plus limitées pour les jeunes couples mariés ... faute d'aînés vers qui se tourner pour tirer parti de leur sagesse. Le problème viendrait en partie de là. » [traduction]

« Le syndrome d'alcoolisme fœtal est très répandu, et l'éducation générale des enfants est souvent déficiente. » [traduction]

« Je crois résolument que le fait de grandir en étant témoin d'une telle violence à la maison exerce une plus grande influence. Une personne dont l'enfance n'a pas été ponctuée de telles scènes pourrait fort bien devenir toxicomane sans pour autant pratiquer la violence. » [traduction]

Parmi les facteurs pouvant inciter à la violence figure l'indifférence de la collectivité, laquelle s'appuie sur des attitudes sexistes concernant le rôle que jouent les femmes dans le déclenchement des actes de violence. Certains premiers intervenants croient qu'une telle indifférence ne relève pas tant d'attitudes sexistes que de la simple résignation à l'égard d'un problème qui paraît insoluble.

« L'ordre établi se trouve en quelque sorte accepté ... et il devient presque anormal de ne pas retrouver de violence. Cela contribue à emprisonner les gens dans cette situation. » [traduction]

« Je ne crois pas que les collectivités soient "indifférentes". Il s'agit davantage d'une incapacité acquise. » [traduction]

« À mon avis, la perception qui prévaut ici est telle que, malgré l'existence d'une structure familiale matriarcale, le père s'estime investi du droit de discipliner sa conjointe pour qu'elle change ses méthodes. » [traduction]

Certains premiers intervenants hésitent à accorder une importance à de tels facteurs, affirmant plutôt que la violence est inexcusable et que le problème tire sa source d'une attitude stéréotypée axée sur la dominance masculine.

« Au risque de revenir sur la question des stéréotypes, je crois qu'un facteur majeur qui incite à la violence vient de l'idée voulant que l'homme soit le chef de ménage, qu'il doive exercer un contrôle et qu'il ait plus d'importance que la femme. » [traduction]

Ainsi, la question de la violence masculine suscite parfois des perceptions différentes de la part des premiers intervenants et des femmes appuyées par ces derniers. Autrement dit, les femmes et leur collectivité sont peut-être moins aptes à considérer clairement le problème et à prendre parti, n'étant pas encore pleinement convaincues du caractère inexcusable de la violence des hommes envers les femmes.

RÉPERCUSSIONS DE LA VIOLENCE DES HOMMES ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES

Au moment où éclate la violence

Selon les participantes des groupes de discussion, à court terme, les femmes se tournent souvent vers des parents ou des amis, surtout dans les réserves et les petits établissements dans le Nord où il n'existe parfois pas d'autres ressources. D'autres femmes quittent spontanément la collectivité avec l'aide de la police, de parents ou d'amis et/ou de travailleurs des centres de détresse. Certaines collectivités comptent des centres de détresse et des refuges qui offrent une aide et un hébergement temporaires. De telles ressources peuvent procurer un nécessaire sentiment de sécurité, mais seulement à titre provisoire.

« La femme doit toujours partir. L'homme conserve la maison. Si tu tentes de récupérer la maison et que ton mari est endetté, il te faut d'abord payer. » [traduction]

À plus long terme, il est fréquent que les femmes réintègrent le domicile et le couple à la suite d'une période de répit (aussi appelée « lune de miel cyclique ») qui se caractérise par un glissement temporaire du rapport des forces dans la relation. Aux yeux des participantes des groupes de discussion, de nombreux facteurs peuvent pousser les femmes à reprendre une relation de violence, qu'il s'agisse de l'éloignement par rapport à la famille étendue, aux enfants ou aux amis, de l'incapacité de se tirer d'affaire à l'extérieur de la collectivité d'origine — faute de ressources financières, d'un emploi ou d'aptitudes à la vie quotidienne — ou encore, tout simplement, d'une profonde solitude.

« La violence est bien connue des femmes, alors elles reviennent sans cesse. » [traduction]

« C'est très difficile pour les femmes des réserves qui essaient de quitter et d'aller en ville. Dans la communauté il y a de l'entraide — en ville "you are on your own". Si elles toffent un mois elles sont bonnes. »

« Je me retrouvais à l'hôpital, mais revenais toujours pour le bien de ma fille. » [traduction]

Comme le soulignent les premiers intervenants, de toute évidence, les femmes ne tirent pas parti du soutien et des services disponibles à chaque fois qu'elles sont victimes de violence. Les ressources leur servent plutôt en dernier recours.

« Personne ne part vraiment. Presque jamais. D'ordinaire, nous devons leur demander si elles veulent trouver asile au refuge, mais elles n'y vont presque jamais. S'il existe des preuves, nous devons appréhender les agresseurs afin que les femmes sachent qu'elles seront en sécurité pour la nuit. » [traduction]

Obstacles au signalement des cas de violence

Qu'ils soient d'ordre psychologique, social ou logistique, de nombreux obstacles gênent les femmes autochtones qui voudraient signaler les actes de violence dont elles sont victimes ou encore demander de l'aide et exercer des recours. D'affirmer les participantes des groupes de discussion, il faut qu'une femme subisse de graves sévices — voire souvent frôle la mort — avant qu'elle ne décide de faire un signalement à la police ou de quitter la maison. Les premiers intervenants s'entendent à dire que, dans bien des cas, les femmes qui consultent la police le font après avoir connu une série d'incidents de plus en plus violents, culminant par une volée de coups souvent graves.

« Les trois quarts du temps la violence envers les femmes ne fait l'objet d'aucun signalement. » [traduction]

« Moi j'avais peur qu'il se refâche de cette façon-là. »

« Souvent on montait enfin un dossier justifiant une accusation relative à l'utilisation d'une arme, puis la victime déclarait "eh bien, la semaine dernière il m'a giflée !" ... On comptait de nombreux antécédents d'incidents sans cesse plus graves, mais ils ne pouvaient être invoqués en raison du délai écoulé. » [traduction]

L'éloignement de la police et des ressources d'appui, la qualité souvent mauvaise des rapports avec la police et la crainte de représailles sont autant d'éléments qui freinent les signalements. La crainte de représailles s'avère un obstacle de taille pour toute femme qui songe à dénoncer un acte de violence aux autorités. Ces représailles ou la menace qu'elles font planer sont imputables non seulement aux conjoints violents, mais aussi aux membres de leur famille. Souvent, ces derniers font pression sur les femmes pour qu'elles s'abstiennent de signaler un incident ou pour qu'elles réintègrent une relation.

« Un membre de la famille risque de se fâcher et de s'en mêler. La famille est contre toi. Tu as l'impression d'être en désaccord avec toute la famille plutôt qu'avec la personne que tu fréquentes. » [traduction]

« Elles ont peur de l'autre ... peur de ce qu'il pourrait faire. »

« Tu fais un signalement, ouais ... à ta famille et tes amis ! » [traduction]

Les premiers intervenants reconnaissent également les préoccupations concernant d'éventuelles représailles.

« Elles voudront peut-être éviter de s'attirer les foudres de toute la famille du conjoint dans la collectivité. La localité compte à peine 200 ou 300 personnes, et si tu provoques la colère de la moitié d'entre elles, tu risques d'avoir toutes sortes d'ennuis. Les raisons qui poussent à ne pas dénoncer l'emportent sans doute sur celles qui poussent à dénoncer. » [traduction]

Rares sont les participantes à connaître l'existence, dans la plupart des provinces, de lois et de politiques qui autorisent la police à porter des accusations sans le consentement des victimes dans des cas de violence des partenaires intimes. Par contre, les participantes sont nombreuses à juger la police peu compatissante, inefficace, parfois même cynique à l'égard des cycles souvent récurrents de violence des hommes envers les femmes et à l'égard de l'apparente répugnance de certaines femmes à s'aider en signalant les incidents, en engageant des poursuites ou en quittant leur agresseur. Aux yeux des participantes des groupes de discussion, la police risque de se lasser de femmes qui apparemment ne peuvent ou ne veulent défendre leur propre cause.

À en croire de telles perceptions, une forme de cercle vicieux semble s'enclencher. En effet, bien des femmes considèrent avec scepticisme la possibilité de signaler les actes de violence aux autorités, car elles doutent que ces dernières aient la volonté ou la capacité

d'agir efficacement. En outre, la loyauté des femmes ou leur dépendance envers un conjoint violent les pousse parfois à tenter de protéger ce dernier contre l'imposition de sanctions juridiques à la suite d'une intervention policière.

« Les femmes prendront le parti des hommes. Ne comptez pas sur elles. Assurez-vous plutôt que la police porte des accusations et incarcère les agresseurs. » [traduction]

« Même quand j'ai fait la plainte avec la police puis je suis passée à travers tout ça, cinq ans après il m'appelait au téléphone pour me faire des menaces : "tu feras attention parce que je te surveille". »

« Il se fait taper sur les doigts, sans plus. » [traduction]

Parmi les premiers intervenants consultés, les représentants de la police confirment le cycle du cynisme décrit par les participantes. Ainsi, ils s'entendent à dire que le personnel policier cultive avec le temps un cynisme qui contribue à le convaincre de son impuissance à trouver une solution à long terme. Le simple fait que les femmes s'attendent à une réaction cynique de la part de la police risque d'alimenter leur méfiance à l'égard de cette dernière. Ainsi, les femmes hésiteront à demander l'aide de l'agent de la paix désigné ou à se conformer à ses recommandations — des réactions qui auront pour effet d'accentuer le cynisme de la police.

« Au début, j'étais bouleversé et tout, mais la situation est si fréquente qu'on s'habitue. Nous devenons immunisés. En bout de ligne le résultat est toujours le même : on les libère, et nous devons faire face à la situation sans pouvoir être d'un grand secours. » [traduction]

« En ce qui concerne la police, je crois qu'elle fait beaucoup mieux aujourd'hui quand vient le moment de porter des accusations contre les agresseurs sans jeter le blâme sur les victimes — mais cela dépend beaucoup de la personne ... » [traduction]

Un autre obstacle au signalement des actes de violence est lié à la crainte que le bureau de protection de l'enfance ne retire les enfants du foyer, une fois divulgués les actes violents. Comme l'expliquent les participantes des groupes de discussion, on ne peut simplement compter sur des amis ou des membres de la famille étendue pour héberger à la fois la femme qui souhaite échapper à un conjoint violent et ses enfants.

« La plupart des femmes refusent de faire un signalement. Elles ne veulent pas que leurs enfants soient témoins de la violence. » [traduction]

« On ne le signale pas parce qu'il faut garder la famille ensemble — c'est une valeur importante chez les Autochtones. »

« J'ai beaucoup vécu de la violence. Je ne me suis pas plainte parce que j'avais peur de perdre mes enfants. J'allais au centre d'hébergement me reposer un peu puis je retournais. Si la police intervient souvent, j'ai peur de les perdre à cause de la violence qui se passe chez nous. C'est ce qu'on voit souvent. »

« Tu n'as nulle part où aller. » [traduction]

Selon certains premiers intervenants, par le passé, il était fréquent que les enfants soient retirés de leur foyer à la suite d'une intervention de la police en réponse à un incident avec violence. C'est pourquoi la crainte d'un tel retrait est encore fort répandue, même si bon nombre de collectivités ont changé leur approche de façon à laisser les enfants avec leurs parents dans toute la mesure du possible. Aujourd'hui les premiers intervenants s'efforcent autant que possible de préserver et soutenir la cellule familiale. Dans les familles autochtones, cependant, ils dénotent une perception — plus ou moins fondée sur les pratiques passées, mais néanmoins courante — à l'effet que le signalement d'un cas de violence risque d'entraîner la prise en charge des enfants par les services sociaux, auquel cas il pourrait être ardu de les récupérer par la suite.

« Très certainement, [les femmes] pourraient vouloir éviter l'intervention des services à l'enfance. Selon la politique qui prévaut ici, les services à l'enfance se mêlent d'un dossier si les enfants sont témoins d'actes violents. Il pourrait en résulter une aggravation de la violence. » [traduction]

Un autre obstacle important a trait tout simplement à la honte.

« C'est difficile d'aller chercher de l'aide. Puis c'est gênant. C'est ma mère qui m'a forcée à aller chercher de l'aide. »

« Elles ne voudraient pas que les gens sachent qu'elles se font battre. »

Répercussions sur les femmes

CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES, PHYSIQUES ET SOCIALES :

Comme il fallait s'y attendre, les participantes soulignent les répercussions néfastes qu'a la violence sur l'estime de soi et le sentiment de sécurité des victimes. En outre, les femmes s'en prennent souvent à elles-mêmes et tentent autant que possible de cacher la violence aux autres afin d'échapper au stigmate qui colle aux victimes de la violence des partenaires intimes. Selon certaines participantes, de nombreuses victimes se heurtent à une véritable loi du silence qui les empêche de dénoncer les mauvais traitements à l'extérieur de la cellule familiale. Dans ce contexte, la consommation d'alcool ou d'autres drogues est perçue comme un mécanisme d'adaptation courant.

« Tu crains que personne d'autre ne veuille de toi ! » [traduction]

« Tu es seule, isolée. » [traduction]

« C'est un sentiment d'échec. »

« Tu te fais dire "tu ne vaux rien". À force de l'entendre pendant des années, ça rentre pis ça reste. »

« Elles croient que c'est leur faute. Elles traînent cela des années. » [traduction]

« Je ne mérite pas mieux ! » [traduction]

Par ailleurs, selon les participantes, les femmes redoutent que l'expérience de la violence n'affecte leur rôle parental. Le fait de devoir composer avec la violence exige un tel effort, sur le plan émotif ou physique, que les femmes pourraient craindre de ne plus avoir rien à offrir à leurs enfants. D'aucuns affirment qu'une femme qui voit ses enfants se dresser contre elle et choisir le camp de l'agresseur subira une grave blessure et éprouvera un immense sentiment d'échec et de trahison. D'ajouter quelques participantes, le sentiment d'échec se doublera d'un sentiment de désespoir si les modes de comportement des victimes et des agresseurs témoignent d'une transmission, aux générations suivantes, des structures de violence et de mauvais traitements de la part des hommes.

« Tu es moins portée à t'occuper de tes enfants parce qu'il faut que tu t'occupes de toi-même. »

« Certains enfants prennent le parti des agresseurs. » [traduction]

« Ils se servent des enfants comme d'une arme. Elle reviendra parce que les enfants veulent retrouver leur père. » [traduction]

« Les enfants ignorent qu'il y a violence. Celle-ci survient pendant leur sommeil. Ils croient que leur père est quelqu'un de bien. » [traduction]

Au dire des premiers intervenants, la violence des partenaires intimes a des répercussions qui touchent surtout la santé physique et émotionnelle des femmes. De façon générale, les répondants estiment qu'il s'agit là des conséquences les plus graves de la violence. Certains croient que les effets sur la santé émotionnelle et mentale s'étendent à d'autres domaines de la vie des femmes, minant leur aptitude à travailler normalement, à exercer leur rôle parental ou à participer aux différents aspects de la collectivité.

« Tu ne peux être en santé si tu te fais battre sans cesse. » [traduction]

« Souvent, la personne souffre d'anxiété prolongée ... et une forte anxiété risque d'avoir d'autres effets sur ta vie, sur tes rapports avec les autres, sur la possibilité pour toi de trouver du travail ... » [traduction]

De même, les répercussions sur les rapports sociaux des femmes peuvent être assez graves.

« Souvent, la sympathie va davantage aux "bonnes victimes" qui n'abusent pas de l'alcool ou des autres drogues, qui font appel aux tribunaux et qui acceptent de faire tout ce qu'il faut. Par contre, le système se montre moins réceptif si la relation de violence se poursuit. On risque de retirer les enfants si la victime n'emprunte pas la voie recommandée pour faire face au problème. » [traduction]

CONSÉQUENCES SUR LE PLAN DE LA PAUVRETÉ :

Les participantes relatent le cas de femmes piégées par la conviction que la violence constitue un élément normal d'une relation, voire peut-être un signe d'amour. Les femmes sont également prisonnières de leur ignorance à l'égard des choix qui s'offrent à elles et de l'information et des ressources qu'elles pourraient trouver pour composer avec le problème. Les participantes dans les réserves sont particulièrement sujettes à ne pas bien savoir en quoi consiste une « saine » relation et à ne pas avoir eu accès aux ressources et aux renseignements pertinents. Au même titre que la peur de perdre un domicile et un revenu, la crainte de l'inconnu risque de dissuader les femmes de demander de l'aide.

« C'est une façon d'être aimée. Après avoir vu un parent se faire battre quotidiennement, tu connais maintenant le même sort. » [traduction]

« Si tu quittes, tu perds ton logement. Tu te retrouves au bas de la liste. Il y a de la pression du conseil qui administre les logements. »

« La plupart des gens se font dire "si tu quittes t'auras pas une cenne pis t'auras pas les enfants". »

« Tu abandonnes tout. Tu te retrouves sans le sou avec une piètre instruction et aucune estime de soi. » [traduction]

« Je n'avais pas compris que le refuge pour femmes pourrait répondre à mes besoins. » [traduction]

« Si le bail est au nom de la femme, tu as le droit de rester. Peut-être les femmes l'ignorent-elles. » [traduction]

À en croire certains premiers intervenants, les effets financiers de la violence seraient peut-être moins problématiques qu'il n'y paraît, car les femmes autochtones affichent des niveaux d'emploi plus élevés que les hommes. En outre, les bandes peuvent parfois fournir un logement, du moins en ce qui touche les femmes des Premières nations. Cela dit, la plupart des intervenants reconnaissent que la perspective d'éventuelles conséquences financières dicte en partie la réaction des femmes autochtones à la violence masculine. Ce phénomène est particulièrement préoccupant dans le cas des femmes qui ne résident pas dans leur collectivité d'origine.

« À mon avis, de nombreux hommes soumettent les femmes à l'exploitation financière. Ils ne travaillent pas, mais sortent et flambent tout l'argent en consommant de l'alcool. » [traduction]

« Peut-être trouvera-t-elle où se loger ailleurs, mais dans bien des cas l'agresseur la harcèlera sans cesse. Souvent, il en viendra à emménager avec elle au nouveau domicile. » [traduction]

Répercussions sur les membres de la famille

Il ne fait aucun doute que la violence entre parents a de graves effets sur les enfants. À court terme, le rendement scolaire de ces derniers risque d'en souffrir, et l'abus d'alcool ou d'autres drogues pourrait commencer à poser problème. La violence effraie et marque les enfants qui, par apprentissage, en viennent à la pratiquer à leur tour. C'est là peut-être la conséquence la plus redoutée : que les enfants répètent les comportements dont ils ont été témoins. Dans le cadre de l'étude, une femme s'est dite consternée de voir son enfant, accompagné d'un camarade du voisinage, jouer à « l'adulte » en faisant semblant de tituber à la manière d'un homme ivre.

« Sur le plan émotif, la situation est infernale pour les enfants, qui n'ont pas la capacité d'y faire face. Les enfants se demandent s'ils sont responsables de la situation; ils se trouvent coincés entre les deux. » [traduction]

« Maintenant c'est mon fils qui me dit "laisse-le, tu sais que ça va se reproduire". »

« Quand ils habitent dans ce milieu les enfants ne voient que ça, ils ne vivent que ça. Pour eux, c'est normal. Comment veux-tu qu'ils aient des buts dans leur vie plus tard ? Ça les empêche de vivre leur enfance. »

« Mon fils est à l'école et il voit son père passer complètement saoul. Il a peur, il sait ce qui va arriver. Penses-tu qu'il peut travailler ? Et puis, il a des problèmes de comportement agressif, puis il pleure tout le temps. »

« Ils observent des familles normales et constatent qu'ils sont différents. » [traduction]

« Ils extériorisent la violence à l'école, où on les range dans la catégorie des enfants "méchants". » [traduction]

Aux yeux des premiers intervenants, les répercussions sur les enfants sont particulièrement marquées. En plus des effets directs à court terme sur la santé émotionnelle et physique, ce sont les futures compétences parentales et compétences en matière de relations interpersonnelles des enfants qui sont en jeu.

« Ils sont portés à offrir un piètre rendement scolaire et à souffrir d'anxiété, ce qui mine leur aptitude à bien s'entendre avec les autres. En bout de ligne, ils en viennent à cultiver de graves troubles émotionnels ... Ils encourent ainsi un plus grand risque de devenir eux-mêmes victimes ou agresseurs à l'âge adulte. » [traduction]

« En observant les victimes, ils apprennent que la violence constitue parfois la voie à suivre pour traiter les femmes. Par contre, si la police et les autres organismes ont à s'en mêler, ils peuvent apprendre que la violence ne constitue pas la solution ! » [traduction]

La violence engendre des conflits qui ont notamment pour effet d'aviver la tension entre parents et enfants. Au niveau de la loyauté, il peut être déchirant pour les enfants de devoir choisir entre leur mère et leur père. De plus, s'ils sont retirés de la maison familiale et hébergés dans un refuge, les enfants risquent par inadvertance de revictimiser les femmes en les tenant responsables de leur situation.

« En fin de compte, les enfants blâment également leur mère, pour qui la situation devient encore plus pénible. Les enfants en viennent à tenir des propos comme "je te déteste ! Pourquoi ne pouvons-nous pas rester avec papa ?" » [traduction]

Les retombées sur les autres membres de la famille risquent également d'être graves. Ces personnes pourraient devoir héberger les victimes de la violence et leurs enfants ou encore leur offrir un soutien financier. La sécurité des membres de la famille étendue pourrait être menacée. D'autres parents, des amis, des voisins même pourraient se trouver mêlés aux différends et tenter de punir ou de protéger les agresseurs. Par ailleurs, là où les victimes refusent d'être aidées, la frustration pourrait en venir à dominer les rapports avec certains amis ou membres de la famille étendue.

« Les voisins ... Je me réfugiais toujours chez les voisins. Là, il ne me pourchassait pas. » [traduction]

« Elle laisse tomber la plainte jusqu'à ce que la violence recommence encore. »

« Comment peut-on venir en aide à une personne violentée qui revient sans cesse ? » [traduction]

Les premiers intervenants s'entendent à dire que la violence a de graves répercussions sur la cellule familiale toute entière. Ainsi, l'éclatement des attentes et des rôles, la méfiance et l'explosion de ressentiment qui accompagnent la violence familiale pourraient porter préjudice aux familles sur plusieurs générations.

« La violence constitue en quelque sorte l'ultime étape du processus de dislocation de la famille ... Nous nous sommes rendus sur les lieux d'une agression commise par un homme contre son père âgé de 65 ans. Comme toujours, le père était un homme violent qui maltraitait la mère alors que le fils était tout jeune. » [traduction]

Les premiers intervenants soulignent également la complexité des rapports familiaux qui prévalent dans les petites collectivités, où tout le monde connaît bien les agresseurs et les victimes, et où les différends peuvent se propager jusqu'aux familles étendues. On estime que dans des milieux aussi restreints et interdépendants, chacun est au courant de ce qui se passe chez son voisin, d'où l'importance capitale que revêtent les questions de protection de la vie privée.

« La violence n'est pas simplement l'affaire de l'agresseur : elle s'étend aux membres de la famille étendue ... La victime subit fréquemment des mauvais traitements de la part des deux familles, d'abord parce que sa belle-famille souhaite protéger et soutenir l'un des leurs, mais aussi souvent parce que sa propre famille choisit de la revictimiser par crainte des représailles de la famille de l'agresseur ou par crainte de devoir assumer des responsabilités financières. » [traduction]

« Souvent les parents ou les frères et sœurs s'en mêlent ... Certaines personnes sont crues, d'autres pas, et certaines sont perçues comme des fauteurs de troubles. La dénonciation s'accompagne d'un stigmat. » [traduction]

Répercussions sur les agresseurs

Lorsqu'interrogées à propos des agresseurs masculins, les participantes soulignent que bon nombre de ces derniers ont été eux-mêmes victimes de la violence, laquelle constitue généralement un comportement acquis. Selon certaines participantes, à court terme, les agresseurs sont souvent rongés par le remords.

« La femme retire l'accusation. Il regrette, il l'aime ... » [traduction]

« Tu passes l'éponge et tu oublies. » [traduction]

Aux yeux des participantes des groupes de discussion, la police hésite à affronter les hommes, à les chasser du domicile ou à porter contre eux des accusations. À l'occasion, les participantes font état d'attitudes racistes de la part de la police, y compris des agents autochtones. Certaines évoquent même l'existence de liens d'amitié ou de liens familiaux entre le personnel policier et les agresseurs, ce qui mine l'objectivité avec laquelle sont traitées les victimes.

« Les mauvais traitements avaient cours depuis vingt ans. J'ai essayé de faire appel au système juridique, mais celui-ci m'a déçue. Tu ne peux y recourir. Les agresseurs s'en tirent avec une tape sur les doigts et une peine de travail d'intérêt général. » [traduction]

« Je m'adressais aux policiers, mais ceux-ci avaient coutume de trinquer avec [l'agresseur], alors ils s'abstenaient d'intervenir. » [traduction]

Interrogés à propos du sort généralement réservé aux agresseurs, les premiers intervenants font état de diverses poursuites pouvant être entamées après qu'une victime ait signalé un cas de violence. Selon la gravité de l'incident, les sanctions juridiques vont de l'incarcération pour la nuit à une peine d'emprisonnement de plusieurs mois, voire davantage. Dans certaines collectivités, les agresseurs qui plaident coupable peuvent opter pour des programmes complémentaires axés sur le traitement. Cependant, il est bien connu que le nombre d'incidents avec violence dépasse nettement celui des signalements, ce qui signifie qu'une quantité d'infractions restent impunies. Aux yeux de maints observateurs, le caractère punitif des programmes de traitement et des peines d'emprisonnement est trop faible pour empêcher la violence future, même lorsque les agresseurs sont pris de remords sincères à la suite de leur crime.

« Des accusations sont déposées contre des agresseurs qui comparaissent ensuite devant un tribunal spécialisé, axé sur le traitement. Si l'agresseur reconnaît sa responsabilité, on l'envoie subir un traitement. Mais s'il s'agit d'un récidiviste, on l'incarcère pour la nuit jusqu'à la tenue d'une enquête sur le cautionnement. » [traduction]

« Dans le métier, il est maintenant question de “prévention de la rechute”. En désignant ainsi la violence comme s’il s’agissait d’une maladie, on déresponsabilise en grande partie les agresseurs. En bout de ligne, on lance des messages discutables à la collectivité. » [traduction]

« Parfois il n’arrive rien du tout aux agresseurs, qui parviennent malheureusement à s’en tirer. Ainsi, ils ne tirent aucune leçon de l’expérience. » [traduction]

Sur le plan de la logistique, l’application de sanctions contre les agresseurs risque de poser de sérieux problèmes dans certaines collectivités, surtout les plus isolées. Souvent, les habitants des collectivités à accès aérien dans le Nord sont faiblement desservis par le système de justice pénale ou ne le sont qu’à distance. Selon les premiers intervenants, cette situation pourrait dissuader les victimes de poursuivre les agresseurs, car il leur serait difficile de se rendre à la cour. De plus, l’éloignement contribue à creuser le délai entre les incidents et tout éventuel procès qui pourrait en découler. Dans bien des cas, les femmes victimes de la violence et leurs agresseurs réintègrent le même domicile bien avant que puissent se faire sentir les effets des décisions judiciaires. De surcroît, les femmes qui se font représenter par un avocat font face à des obstacles géographiques qui peuvent accentuer leur crainte de dénoncer des actes de violence ou de perdre la garde de leurs enfants. Ainsi, dans les collectivités très isolées, les femmes pourraient devoir attendre très longtemps avant de trouver un avocat pour les aider à engager des poursuites ou à recouvrer la garde des enfants à la suite d’un incident.

« Le système juridique ici est quelque peu différent. En cas de signalement, nous nous déplaçons pour recueillir la plainte. Cependant, il faudra attendre quelques mois avant la visite du tribunal itinérant. Ainsi, tout le monde sait qu’il ne se passera rien avant un certain temps. » [traduction]

« Grâce au télé-tribunal, nous pouvons procéder par téléphone, mais il est difficile de rendre un jugement quand la cour ne voit même pas le suspect. À l’autre bout du fil, les interlocuteurs entendent l’agresseur exprimer de profonds regrets, alors souvent l’affaire ne va pas plus loin. » [traduction]

Dans les réserves — surtout les plus petites — et dans les collectivités isolées des établissements dans le Nord, il devient très difficile d’exécuter des injonctions restrictives ou d’autres mesures de protection. Souvent, on permet à l’agresseur de rester à domicile alors que la femme et les enfants sont contraints de quitter. En outre, les sanctions sont jugées insuffisantes et non conformes à la gravité ou aux répercussions des infractions. Pareille perception est vraisemblablement fondée sur l’expérience personnelle, sur le bouche à oreille ou sur une connaissance inadéquate des lois et règlements en vigueur en matière de violence. De plus, comme le soulignent les participantes, les victimes de la violence, les membres de leur famille ou leurs amis décident parfois de se faire justice, ce qui risque de s’avérer plus efficace que les sanctions.

« Je me suis adressée à la police et ai obtenu une injonction restrictive, mais la police ne l'a pas exécutée. » [traduction]

« Un degré de tolérance zéro en matière de comportements violents n'y fait rien. Plutôt que de procéder immédiatement au retrait de l'agresseur, comme il se devrait, on reloge la victime dans une maison de transition ou chez des amis. » [traduction]

« C'est une joke. On les envoie en prison pour deux ans moins un jour. Les sentences pour eux sont trop légères en comparaison de l'impact à long terme sur les victimes. »

« Emprisonnement-probation ... Mais le monsieur revient à la maison. Ton conjoint violent revient dans la communauté. Et comme il manque de places, il peut habiter en face de chez toi ! La réserve est petite. C'est difficile de se séparer physiquement. »

« La police n'offre pas une aide amicale. » [traduction]

La plupart des premiers intervenants s'entendent à dire que les incidents avec violence provoquent le plus souvent le départ de la victime de la maison familiale. Cela dit, il se trouve au moins quelques collectivités où l'on incite l'agresseur à partir, surtout lorsque des poursuites sont suscitées.

« Ici maintenant c'est généralement l'agresseur. Du moins dans les cas où nous savons que l'agresseur est passé par l'appareil judiciaire. » [traduction]

Au dire des participantes, cependant, la collectivité élargie n'attribue guère la responsabilité de la violence aux agresseurs, et ces derniers ont peu de comptes à rendre. Les gens sont au courant du problème, mais préfèrent se mêler de leurs propres affaires.

« Cet endroit est le théâtre d'une tragédie qui ne dure qu'un mois. Quelqu'un vient te parler puis s'en va, et l'affaire est oubliée. » [traduction]

« Tout le monde le sait, personne ne fait rien. Il y a un manque criant de solidarité. Dans la vraie vie, tout le monde se mêle de tes affaires, mais quand tu as besoin d'aide, personne ne veut s'en occuper. »

« La femme se fait battre, l'homme garde la tête haute. Mais la femme a une piètre estime de soi et courbe l'échine. » [traduction]

Aux yeux des premiers intervenants, il ne fait aucun doute que la collectivité sanctionne la violence jusqu'à un certain point. Dans bon nombre de collectivités autochtones, d'aucuns voient la violence des hommes envers les femmes comme un élément fâcheux, mais inévitable des rapports entre hommes et femmes. Ils avancent même que les leaders des conseils de bande ne sont pas tous innocents. Les sanctions qu'imposent les collectivités sont rarement de nature à inspirer la crainte chez les agresseurs.

« On condamne la violence en apparence, mais les leaders eux-mêmes la pratiquent ... La violence est acceptée, elle fait maintenant presque partie de leur culture. À première vue, si la question leur était posée, ils affirmeraient que la violence est à proscrire, mais ils s'en rendent aussi coupables ! » [traduction]

Cependant, les premiers intervenants soulignent également des signes encourageants qui donnent à penser que les attitudes évoluent au sein des collectivités. Peu à peu, la violence faite aux femmes devient socialement inacceptable, et les leaders des communautés commencent à favoriser des activités éducatives qui diffusent ce message. Cela dit, à l'heure actuelle, les mauvais traitements qu'infligent les hommes s'accompagnent rarement d'un stigmat.

« La violence envers les femmes est de moins en moins tolérée, et nous sommes à la recherche de nouvelles solutions pour la combattre ... Nous abordons le phénomène selon une approche davantage réparatrice que criminelle, ce qui me semble utile ... Je crois que les leaders autochtones deviennent moins tolérants, et les individus à tous les niveaux font l'objet de pressions croissantes ... Les gens discutent maintenant du sujet. » [traduction]

RESSOURCES EXISTANTES

Ressources à l'intention des victimes et de leurs enfants

Parmi les femmes ayant pris part à l'enquête, celles vivant dans les réserves étaient moins renseignées au sujet des ressources et des services d'appui établis à leur intention. Par ailleurs, partout sauf à Val-d'Or, les femmes semblaient croire que les ressources disponibles s'avéraient limitées.

« On ne trouve aucun centre de femmes dans la réserve. » [traduction]
« En termes de ressources, elles se tournent plutôt vers la famille et les amies. »
« Il y a un centre d'hébergement avec cinq places — c'est vite rempli. »
« J'ignore où se trouve la maison de transition. » [traduction]
« Je ne m'y suis jamais rendue. » [traduction]

Les participantes dressent néanmoins une liste des diverses ressources offertes aux femmes victimes de la violence des partenaires intimes. Parmi les participantes ayant déjà personnellement fait appel à ces ressources, certaines font l'éloge de la façon dont elles y ont été traitées ainsi que du soutien et de la sécurité qu'elles y ont trouvés.

« Ces endroits s'adressent à n'importe qui et à tout le monde. » [traduction]

« Tu peux y séjourner aussi longtemps que nécessaire. Il s'agit de maisons décentes qui offrent une sécurité, une très grande sécurité aux résidentes, qu'elles soient Autochtones ou non ! » [traduction]

« Les portes sont verrouillées la nuit, un couvre-feu est imposé, et une ligne directe a été mise en place afin de joindre la police. » [traduction]

Les ressources les plus souvent mentionnées sont :

- les maisons de transition, les refuges pour femmes battues ou les centres de détresse (municipaux, sans but lucratif ou rattachés à une église);
- les services d'écoute téléphonique.

Entre autres services, ces ressources proposent :

- un hébergement temporaire et une aide au logement à long terme;
- une aide financière;
- des services de conseils à l'intention des victimes et des enfants;
- des cours d'initiation à la vie quotidienne;
- des services de sécurité et de protection;
- des services et des conseils de désintoxication et de traitement de l'alcoolisme (bien que d'aucuns doutent de la suffisance et de l'affectation de tels services);
- des contacts et un jumelage avec d'autres victimes;
- des services de transport.

Certaines participantes dénoncent la tendance qu'auraient les ressources à renvoyer les femmes d'un programme à l'autre sans jamais proposer de solution à long terme.

« Il y a le jeu de références — où aller chercher de l'aide quand tu en as besoin. On te réfère de place en place, c'est difficile. »

Dans le cadre de l'étude, les premiers intervenants ont décrit certaines ressources conçues expressément pour aborder la violence des partenaires intimes, notamment des tribunaux spéciaux traitant exclusivement d'incidents avec violence familiale ou avec violence des partenaires intimes. Souvent, les programmes qui vont de pair avec ces tribunaux permettent aux agresseurs de recevoir une aide avant l'imposition de la peine.

« Souvent [ces programmes ont] une véritable influence modératrice sur la sentence. Parfois les femmes veulent sincèrement que leur conjoint obtienne une aide sans être incarcéré. Les hommes ont ainsi l'occasion de recevoir un traitement sans faire face immédiatement aux tribunaux. » [traduction]

Certaines localités comptent un gendarme autochtone qui, avec le temps, a su cultiver de bons rapports avec la collectivité, ce qui favorise des échanges plus sereins avec la police.

Au dire de la plupart des premiers intervenants, les femmes victimes de la violence des hommes tirent souvent parti des services disponibles, mais seulement *une fois qu'elles ont décidé de demander une aide ou de signaler un incident*. Cependant, compte tenu de la fréquence à laquelle les femmes choisissent de ne pas dénoncer les mauvais traitements, les services sont vraisemblablement sous-utilisés par rapport à l'incidence réelle des actes de violence. Par contre, il importe de souligner que la demande se situe souvent à un niveau supérieur ou égal à la capacité de prestation des services. S'il fallait que soient dénoncés les nombreux actes de violence non signalés ou que soient exprimés les nombreux besoins insatisfaits, les ressources existantes se trouveraient encore plus débordées.

Ressources à l'intention des agresseurs

Les participantes des groupes de discussion ne connaissent guère les ressources offertes aux hommes violents. Bon nombre d'entre elles estiment que les agresseurs hésitent à demander de l'aide, en raison notamment :

- de leur faible propension à se sentir responsables des actes de violence ou à rendre des comptes à cet égard;
- de leur besoin d'être vus comme la personne ayant autorité sur la famille;
- des répercussions sur leur réputation personnelle et sur la famille;
- des conséquences financières prévues;
- du souci de protéger leur vie privée;
- de leur incapacité de partager leurs pensées personnelles et sentiments avec autrui;

- de l'éloignement des ressources;
- de la pénurie de ressources, surtout à l'extérieur du système de justice pénale.

Les participantes des groupes de discussion croient que les hommes modifieraient leurs structures de comportements violents si ces derniers se traduisaient pour eux par des conséquences graves (p. ex., la perte de la famille, le dépôt d'accusations criminelles ou une peine d'emprisonnement).

« Quand nous nous retrouvons dans cette situation, c'est que les hommes consomment de l'alcool ou d'autres drogues. Les hommes veulent recevoir un traitement ou suivre un programme de 28 jours. » [traduction]

Les participantes recommandent que les hommes qui veulent changer puissent avoir accès à des groupes de soutien ainsi qu'à des programmes éducatifs et des services de conseils. Cependant, elles devinent que les hommes consentent à de telles mesures par obligation (ordonnance d'un tribunal) plutôt que par réel souci de redressement.

« Les hommes ne consultent que si le tribunal l'ordonne. Même lorsque le tribunal émet une ordonnance, ils s'y conforment par obligation. Ils n'abordent pas le problème. Cela ne vient pas du cœur. » [traduction]

Renseignements sur les ressources d'appui

En ce qui touche l'information sur les ressources d'appui, les participantes font état des principales sources suivantes :

- les affiches posées dans les établissements de santé ou en d'autres points de la collectivité;
- le bouche à oreille;
- l'annuaire téléphonique;
- les brochures ou les dépliants.

« La police peut t'indiquer [des ressources]. » [traduction]

Comme mentionné précédemment, les participantes ne font presque pas mention des ressources Web.

« La plupart des gens n'ont pas d'ordinateur à la maison et ne peuvent se rendre là où ils pourraient en trouver. C'est pourquoi les services Web s'avèrent inutiles. » [traduction]

Les premiers intervenants estiment que les écoles devraient constituer un canal d'information principal. Il paraît capital de freiner le cycle de la violence entre les générations en sensibilisant les jeunes enfants au caractère répréhensible de la violence faite aux femmes.

Financement et gestion des ressources à l'intention des femmes autochtones

L'étude révèle des connaissances variables concernant le mode de gestion des ressources destinées aux victimes de la violence. Si bon nombre des participantes savent que les gouvernements contribuent au financement des services, certaines doutent de l'engagement gouvernemental envers la satisfaction des besoins des femmes. Dans une moindre mesure, les participantes savent que les organismes caritatifs et les organismes collecteurs de fonds jouent aussi un rôle.

« Le gouvernement refuse de nous octroyer des crédits pour un centre de femmes dans la réserve. On te répond en multipliant les démarches. » [traduction]

Il est important que les populations autochtones participent à la création et à la prestation des services et des ressources à l'intention des victimes. Les participantes croient cependant que l'expertise professionnelle, l'empathie et l'expérience personnelle directe constituent aussi des éléments majeurs en vue du financement et de la gestion des ressources.

« Il nous faut quelqu'un d'honnête pour assurer la gestion financière. » [traduction]

« Le conseil de bande reçoit tout l'argent pour les programmes. [Est-ce que c'est correct ça ?] Franchement ? Des fois non ! »

Par ailleurs, l'étude révèle des points de vue variables au sujet de la gestion des ressources. Ainsi, certaines participantes des groupes de discussion croient déceler un manque de transparence et d'imputabilité, auxquels s'ajouteraient peut-être des problèmes de favoritisme ou de corruption. De toute évidence, les leaders des collectivités ne jouissent pas toujours de la confiance sans réserve de tous leurs concitoyens. Aux yeux de nombreuses participantes, la gestion des ressources devrait être contrôlée par des personnes impartiales qui n'ont pas d'intérêts à défendre. Rares

sont les participantes des Premières nations à appuyer l'idée de confier directement les fonds au conseil de bande. Au contraire, elles croient que l'administration financière devrait être déléguée à une tierce partie.

« Demandons à AINC (Affaires indiennes et du Nord Canada) de nous confier l'argent plutôt que de le remettre à la bande. » [traduction]

« Si tu quittes la réserve, tu ne vois pas la couleur de l'argent. S'il-vous-plaît, remettez-moi plutôt l'argent ! Peut-être pourrai-je alors m'acheter une bonne maison. » [traduction]

Carences et problèmes touchant les ressources

Les participantes des groupes de discussion estiment qu'il y a pénurie de ressources dans leur collectivité. De nombreuses victimes se sentent isolées ou abandonnées par cette dernière, et le fait de partir pour trouver de l'aide les plonge dans une solitude qui pourrait les inciter à revenir à la situation de violence. Les participantes évoquent le besoin d'offrir un hébergement à proximité pour les enfants pendant que les mères reçoivent des conseils ou d'autres traitements à l'extérieur de la réserve.

« Les femmes font partie de la collectivité; on ne devrait pas établir le centre à l'extérieur de la collectivité. » [traduction]

« Il manque quelque chose pour les enfants pour qu'ils soient près durant la thérapie. »

Parfois, l'appui se résume à des services d'hébergement, de conseils ou de protection à court terme, ce qui laisse les femmes en situation vulnérable sur le plan du soutien ou de la sécurité personnelle continus. Dans certaines collectivités, les services pourraient s'avérer inaccessibles au moment où survient la violence, du fait qu'ils soient simplement offerts la semaine pendant les heures normales d'ouverture ou qu'ils soient exclusivement dispensés en un point éloigné.

« Le fait d'établir la maison de transition dans la réserve crée des problèmes supplémentaires. Tu ne peux te sentir en sécurité, car l'agresseur peut te voir t'y rendre. » [traduction]

« Dans la réserve, la police montée travaille de 9 h à 17 h du lundi au vendredi. À tout autre moment, tu es laissée à toi-même. » [traduction]

En outre, des heures pourraient s'écouler avant que le personnel de la Gendarmerie royale du Canada puisse se rendre sur les lieux. Souvent, par ailleurs, le personnel policier est perçu comme étant raciste et peu compatissant ou comme ayant un parti pris pour les agresseurs (contre les victimes).

« Ils ne me paraissent pas d'un grand secours, mais cela dépend du genre d'appel. Si quelqu'un se fait poignarder, ils seront là en dix minutes. Quelqu'un se fait tuer ? Les voilà en cinq minutes ! Tu leur dis "je suis en train de me faire tuer", et tu peux aussi bien y passer ! » [traduction]

D'autre part, les ressources disponibles dans certaines collectivités n'offrent guère de suivi ou d'aide consécutive aux interventions, ce qui prive les victimes d'un appui à long terme ou de la garantie d'une protection soutenue. (Certaines participantes des groupes de discussion soulignent toutefois l'existence de centres qui exercent un suivi, échelonné sur quelques mois, afin de s'assurer que les femmes aient stabilisé leur situation financière et que les enfants se portent bien.)

« L'appui à long terme s'avère vraiment important. Il te faut côtoyer autre chose, avoir des aspirations ... » [traduction]

« L'argent donné va à la prévention. Il y a beaucoup de programmes de prévention. Les programmes subventionnés vont bien, mais le suivi n'est pas là car il n'y a pas de financement. »

« Il n'y a pas de suivi du tout. On peut référer à des centres de désintox, mais au retour pas de soutien. »

« La personne qui séjourne au refuge fait ensuite l'objet d'un suivi de douze semaines. Les enfants tiennent-ils le coup ? Au travail, ça va ? » [traduction]

Certaines collectivités comptent des ressources qui contingentent les admissions. Les participantes des groupes de discussion font état de situations épisodiques où des femmes essuient un refus sans recevoir d'aide.

« Vous ne pouvez simplement vous présenter à l'improviste, même si vous êtes une femme battue. Si toutes les places sont prises, on vous refusera l'accès. » [traduction]

De même, il est fréquent que les ressources disponibles ne comptent pas de personnel autochtone. Les participantes des groupes de discussion se sentent moins à l'aise avec le personnel non autochtone, préférant plutôt transiger avec des conseillers et

des travailleurs sociaux autochtones. Ce malaise tient de différences culturelles et linguistiques ainsi que du sentiment de dislocation qui accompagne le relogement dans une collectivité urbaine.

« Nous aimerions que [la ressource] soit dirigée par l'un des nôtres et non par les Blancs. » [traduction]

« C'est très important que ce soit une femme autochtone. J'ai rien contre les Blanches, mais je ne pense pas qu'elles comprennent et des fois elles jugent. »

Les premiers intervenants reconnaissent eux aussi l'absence fréquente de personnel autochtone, surtout au sein des effectifs policiers, ce qui dissuade les femmes autochtones de demander de l'aide dans le délicat dossier de la violence à leur endroit. Du même souffle, les intervenants soulignent que l'embauche de personnel autochtone dans de petites collectivités risquerait d'avoir pour conséquence que les victimes et le personnel soient apparentés, ce qui menacerait la protection de la vie privée des clientes.

« Je sais que cela constituait une question importante au sein de la force policière. Faute de membres autochtones dans la police, les gens nous faisaient peu confiance ... Cela n'empêchait cependant pas [les femmes] de faire appel à nous. Elles voulaient une seule chose : que l'homme quitte la maison. » [traduction]

« Une agente autochtone de la GRC [Gendarmerie royale du Canada], en poste dans la collectivité, risque de porter des jugements sur les victimes et de se montrer assez brutale à leur endroit si elle estime avoir réussi sa prise en main personnelle et si elle croit que ces autres femmes devraient exercer un plus grand contrôle sur leur vie. » [traduction]

« On trouve dans certaines collectivités des travailleurs provenant d'ailleurs, ce qui évite les conflits, mais amenuise la confiance. Si des services sont dispensés au sein de la collectivité, tu retrouveras nécessairement là diverses personnes qui te sont apparentées. » [traduction]

« Ici la confidentialité est un enjeu majeur. Au fil des ans, nous avons eu de mauvais travailleurs qui ont laissé fuir de l'information après avoir quitté le centre. Il nous faut vraiment respecter la confidentialité [des clients] lorsque nous cessons de travailler là. Il s'agit vraiment d'un sérieux problème. » [traduction]

Certains premiers intervenants soulignent le choc culturel que subissent parfois les femmes autochtones qui quittent leur collectivité d'origine pour trouver de l'aide. Le phénomène frappe tout particulièrement les femmes inuites provenant de collectivités isolées dans le Nord.

« La peur de l'inconnu représente un gros obstacle si vous êtes une femme traditionnelle issue d'une petite collectivité dans le Nord et si vous n'avez jamais visité un grand centre. » [traduction]

Il arrive également que le personnel des centres de détresse et des services de conseils compte des femmes n'ayant aucune expérience personnelle de la violence masculine. Aux yeux des participantes, certaines femmes chargées des services de détresse ou de conseils portent des jugements ou manquent de compassion à l'égard des victimes. Par contre, d'autres participantes font l'éloge des ressources disponibles qui emploient des femmes ouvertes aux différences culturelles et ayant une expérience personnelle de la violence masculine.

« Il nous faut des personnes ayant elles-mêmes fait face au problème — des personnes qui peuvent bien comprendre l'épreuve que traversent les victimes. » [traduction]

« Une fois j'ai eu affaire à une religieuse — une travailleuse sociale — qui a réussi à me faire sentir coupable. "As-tu fait quelque chose de mal ?" Cette personne m'a rabaissée ... Elle me rendait responsable de la situation. Elle a considérablement aggravé mon état. J'ai refusé de transiger avec elle par la suite. » [traduction]

Par ailleurs, il se peut que les services de garde d'enfants ou de transport s'avèrent peu fiables ou ne soient offerts qu'ici et là. Ainsi, les femmes qui quittent une réserve ou une petite collectivité rurale pour débarquer seules en ville courent un risque accru, surtout si elles font de l'auto-stop ou si elles s'adaptent à la vie de la rue. Cette question importe tout particulièrement pour les participantes du groupe de discussion de Prince George, étant donné la proximité de cette localité par rapport à « l'autoroute des pleurs »⁵.

« Le transport fait obstacle à la participation aux séances. Il serait utile d'avoir des billets d'autobus. » [traduction]

Les premiers intervenants évoquent divers obstacles semblables auxquels sont confrontées les femmes qui tentent d'accéder aux ressources à leur intention.

« Je sais que notre bureau paie la course de taxi pour les clientes qui doivent se rendre ici. Nous avons donc tenté d'abaisser cet obstacle. Dans d'autres cas, par contre, les clientes ne peuvent se faire payer un taxi pour se rendre au service d'aide juridique, par exemple. » [traduction]

« Le refuge n'offre des services de transport que pour un certain territoire. Ainsi, dans bien des cas, pour le transport, les femmes des collectivités périphériques doivent se tourner vers [la Gendarmerie royale du Canada] ou vers un travailleur social. Dans ces conditions, si la femme est mal à l'aise avec le travailleur social parce qu'il porte des jugements, elle risque de ne pas signaler l'incident avec violence. » [traduction]

5 Cette expression désigne un tronçon isolé de l'autoroute 16 reliant Prince George et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, où au moins neuf jeunes auto-stoppeuses (dont huit Autochtones) ont été assassinées ou enlevées depuis 1974.

Par ailleurs, selon les premiers intervenants, le manque de formation du personnel risque de poser un obstacle pour certaines clientes possibles, qui pourraient y voir un signe d'inexpérience au sein des organismes de services.

« En majorité, le personnel s'y connaît peu en matière d'aide sociale ou de localisation des autres services ... Il peut être très compliqué de bien cerner des éléments tels que le traitement différent que réserve le système aux femmes inscrites et non inscrites ou encore la marche à suivre pour faire appel des décisions relatives au financement. » [traduction]

« Les gens ne connaissent pas tous les services offerts ou la façon d'y accéder. Nous tentons de faire de la sensibilisation, mais ils sont encore nombreux à ne toujours pas savoir. » [traduction]

Selon les participantes, en règle générale, les leaders des bandes et des collectivités ne s'occupent pas correctement du dossier de la violence familiale. La méfiance à l'égard des prestataires de services et des autres membres de la collectivité constitue un obstacle majeur qui empêche les femmes de dénoncer la violence et d'agir pour la contrer.

« Il y a un problème de clan. Si le problème se déroule dans une famille qui n'est pas dans le bon clan, il n'y aura pas d'intérêt à les aider. »

« [Les femmes] ne veulent pas parler aux gens qu'elles connaissent. Aussi bien publier une annonce dans le journal : toute la collectivité serait au courant ! Le conseiller devrait être une personne qui n'habite pas dans la réserve. » [traduction]

« Il est risqué de connaître un membre du cercle de discussion. Cette personne pourrait divulguer le cours de la séance. » [traduction]

« Les hommes ont des préjugés, et chaque fois la bande a ignoré mes appels à l'aide. Et l'accès cesse à compter du moment où tu quittes la réserve. Tu détiens encore ta carte de bande, mais sans recevoir d'aide. » [traduction]

[Que fait le conseil de bande dans ces situations ?] « Rien, rien, rien ! Ils ne se mêlent pas de ces questions. »

Les premiers intervenants travaillant auprès des femmes des Premières nations dans les réserves considèrent eux aussi que, dans le dossier de la violence, l'inaction des leaders de bande et du reste de la collectivité pose problème. À la lumière de cette inaction, les femmes pourraient croire que la collectivité se désintéresse de la question. Cependant, d'aucuns soulignent des signes encourageants donnant à penser que le vent tourne. Ainsi, les leaders de bande et les membres de la communauté s'éveilleraient au caractère répréhensible de la violence des hommes envers les femmes.

« Toujours, les femmes sont convaincues de l'indifférence de la collectivité. Par le passé, celle-ci soutenait principalement les hommes. Les femmes peuvent ainsi croire que la collectivité ne se mêlera pas de la question maintenant. » [traduction]

« Ils s'intéressent de plus en plus aux besoins dans leur propre collectivité, et les efforts s'accroissent pour aborder ces problèmes sociaux ... Ils sont en quête de guérison au sein de la collectivité et reconnaissent que la violence familiale constitue un élément. » [traduction]

Méthodes suggérées pour favoriser les signalements et améliorer l'accès aux services

PUBLICITÉ ET SENSIBILISATION :

De nombreuses collectivités ont déjà mis sur pied un ensemble d'activités éducatives et de programmes de sensibilisation qui incitent les femmes à signaler les cas de violence. Les participantes des groupes de discussion proposent diverses méthodes pour faire connaître les ressources et accentuer la lutte contre la violence faite aux femmes, notamment la diffusion publique du nom des agresseurs, l'éveil des enfants à toutes les manifestations de la violence familiale, l'élargissement des ressources disponibles ainsi que la modification de l'affectation des fonds.

« Je lis quotidiennement le journal et n'y trouve jamais rien à propos de la violence faite aux femmes ... Dénonçons les agresseurs : "Untel est un conjoint violent !" » [traduction]

ÉDUCATION :

Aux yeux des participantes des groupes de discussion, l'éducation constitue un outil privilégié pour mettre fin au cycle de la violence. Elles entendent par là la formation des adultes au respect mutuel dans leurs relations ainsi que la formation des enfants à la reconnaissance du caractère répréhensible de la violence. De même, il serait très utile de proposer aux adolescents des possibilités de socialisation dans un environnement sans alcool.

« Il faut éduquer les garçons pour en faire des hommes bons à l'âge adulte. Le système scolaire devrait inclure cet élément dans ses programmes d'études. » [traduction]

« Les adolescents ont besoin d'un lieu qui leur appartienne. Sans alcool, ni autres drogues. » [traduction]

En majorité, les premiers intervenants appuient résolument l'appel en faveur d'une meilleure connaissance des approches permettant de régler la question, tant pour les femmes victimes de la violence des hommes que pour la prochaine génération. Certains intervenants préconisent des activités éducatives dans les écoles à l'intention des enfants

des femmes vulnérables, dans le but de prévenir la formation d'une nouvelle génération d'agresseurs et de victimes. D'autres estiment que la solution passe par l'éducation communautaire, de façon à apprendre aux collectivités autochtones à cultiver leur autonomie et à veiller à ce que tous les membres adoptent entre eux une bonne conduite.

« Selon moi, il faut réellement faire plus dans les écoles, non seulement pour aider les enfants qui sont plongés dans ces situations, mais aussi pour effectivement leur inculquer d'autres façons de régler leurs problèmes ... À mon avis, nous devons vraiment commencer à intervenir auprès des enfants qui ont été blessés afin de cesser de reprendre sans fin le cycle et afin de les tirer de leur sentiment d'impuissance chronique. Je crois beaucoup en l'éducation, car la violence est une calamité et une anomalie qui ne devrait être tolérée. » [traduction]

PROGRAMMES ET ATELIERS SPÉCIALISÉS :

Comme l'indiquent les premiers intervenants, il existe une série d'initiatives qui favorisent la prévention de la violence à l'endroit des femmes autochtones et qui incitent ces dernières à signaler les agressions. Certains centres de services aux victimes organisent des ateliers qui sensibilisent les femmes autochtones et leur apprennent à aborder et prévenir la violence envers elles. D'autres centres ont créé des programmes et des tribunaux spéciaux qui s'attardent à la violence faite aux femmes.

« Parfois les collectivités nous demandent de les visiter pour organiser des ateliers. Un forum a récemment été organisé à l'intention des femmes autochtones, et nous y avons discuté de différents sujets, dont celui de la violence dans la collectivité ... Nous avons mis sur pied un groupe de femmes, ici en ville, et de nombreuses personnes en tirent sans doute parti. » [traduction]

« Nous avons eu une soirée "halte à la violence" à laquelle environ 150 personnes ont assisté. Nous avons simplement diffusé de l'information pour expliquer pourquoi la violence familiale n'a pas raison d'être. À notre initiative, les étudiants du primaire et du secondaire ont réalisé des affiches sur la violence familiale, et l'expérience de voir toutes ces affiches a été révélatrice pour la population. » [traduction]

« Nous nous apprêtons à lancer un groupe de consultations cet automne. Nous allons lancer un programme d'information sur la violence afin de sensibiliser les hommes et les femmes. » [traduction]

« Des ateliers pour hommes et femmes portant sur l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Nous offrons actuellement un programme de deux semaines aux femmes aux prises avec des problèmes de consommation. » [traduction]

FORMATION À LA SENSIBILISATION AUX RÉALITÉS CULTURELLES :

D'après les participantes des groupes de discussion, il faudrait élargir les ressources existantes, dont les centres de détresse, afin de les rendre plus sensibles aux besoins des femmes autochtones.

« Il devrait y avoir une maison de transition pouvant desservir les femmes autochtones. Certaines femmes s'expriment difficilement en anglais. » [traduction]

ÉQUILIBRE ENTRE HOMMES ET FEMMES AU REGARD DE L'INFLUENCE DANS LA COLLECTIVITÉ :

Par ailleurs, les participantes des groupes de discussion recommandent de multiplier les occasions pour les femmes d'occuper des postes influents dans la collectivité. Par exemple, dans un contexte où les hommes dominent au sein des conseils de bande des Premières nations, les participantes croient que le fait d'autoriser la participation des femmes des Premières nations au processus décisionnel des bandes et des collectivités contribuerait à prévenir la violence.

« Les conseillers de bande sont tous des hommes; il n'y a aucune femme. Si l'on comptait plus de leaders féminins, les femmes obtiendraient peut-être plus d'aide. » [traduction]

RÉPERCUSSIONS EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE :

Certaines participantes des groupes de discussion considèrent la possibilité que le système de justice pénale impose des sanctions plus sévères. L'exécution des peines et des ordonnances de bonne conduite paraît particulièrement importante. Certaines femmes affirment que la légèreté des sanctions imposées par le système de justice pénale permet souvent aux hommes de faire peu de cas de la gravité du problème.

« [Le système juridique] est trop indulgent à l'égard des hommes. » [traduction]
« Le fait de recevoir une ordonnance de bonne conduite les laisse indifférents. En cas de non-respect, rien n'est fait pour exécuter l'ordonnance. » [traduction]

Pour leur part, les premiers intervenants ne s'entendent pas sur les volets du dossier relatifs à la justice pénale. Les uns croient que les tribunaux devraient imposer des peines plus sévères tandis que les autres préconisent une approche plus réparatrice et moins punitive. D'aucuns estiment particulièrement efficace l'approche des conseils de détermination de la peine, ces derniers étant vus comme une structure propice à la mobilisation de la collectivité ainsi qu'à la discussion des nombreuses questions et conséquences et des nombreux griefs qui découlent de la violence interpersonnelle.

« Des peines plus rigoureuses et plus sévères, tout simplement ! Et ces peines doivent être imposées plus rapidement. Il serait utile que cela soit intégré au système d'éducation pour que les enfants apprennent dès le jeune âge que la violence est répréhensible. » [traduction]

« À mon avis, les tribunaux devraient adopter une approche plus réparatrice afin de relever les défis que pose la violence familiale, dans l'optique de guérir la collectivité et les familles plutôt que d'assurer la stricte exécution de la loi et d'incarcérer [les coupables]. » [traduction]

FINANCEMENT :

Les femmes qui craignent de perdre leur domicile et de ne plus avoir les moyens de prendre soin de leurs enfants sont moins portées à dénoncer la violence. On croit que l'octroi d'un financement aux femmes pour l'achat de biens et de services et pour défrayer les coûts de logement constituerait une mesure particulièrement propice à inciter les bénéficiaires à signaler les incidents avec violence et à agir pour les contrer. En plus de procurer des bienfaits sur le plan logistique, ce financement s'avérerait très utile sur le plan psychologique, étant donné le soulagement que procure le simple fait de savoir qu'il existe un tel filet de sécurité.

« On devrait offrir un supplément pour les familles ayant un revenu de travail. Les personnes qui travaillent ne sont pas admissibles. » [traduction]

Les premiers intervenants affirment avec véhémence que l'insuffisance des ressources financières contribue en grande partie à la perpétuation du problème de la violence. Ils réclament une multiplication du nombre des services et des centres de détresse ainsi qu'une réorientation du système juridique de façon à mieux aborder le phénomène. En bout de ligne, cependant, tous s'entendent sur le besoin de procéder à une bonification spectaculaire des programmes éducatifs, dans les collectivités comme dans les écoles, car ces programmes sont indispensables au règlement du dossier de la violence des hommes envers les femmes autochtones.

Implications

La présente étude dresse des constats soulignant les nombreux défis que comporte la prestation d'une aide aux femmes autochtones victimes de la violence de leurs partenaires intimes, d'une part, et aux auteurs de cette violence d'autre part. Parmi ces défis figurent la fréquence élevée et la gravité des mauvais traitements dans la collectivité de même que leurs effets à long terme sur les enfants au niveau des comportements acquis. Pour mettre un terme à la violence des hommes envers les femmes autochtones, il est indispensable de fournir des renseignements explicites et de réaliser des programmes éducatifs pour tous les membres de la famille, et non seulement pour les parents et enfants.

De tels programmes éducatifs devraient traiter la manière de reconnaître et de vivre une relation saine. Bon nombre d'agresseurs et de victimes de la violence ne possèdent pas les notions élémentaires d'une relation saine, fondée sur l'amour. Dans le cadre des groupes de discussion, les femmes ayant déjà redressé leur vie ont fait valoir que l'information reçue sur les rouages d'une relation saine les avait aidées à connaître la marche à suivre pour échapper au cycle de la violence. Manifestement, il y a lieu d'introduire et de soutenir de telles normes, non seulement pour les personnes aux prises avec la violence des partenaires intimes, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité. Pour faire face à long terme à tous les aspects de la violence faite aux femmes, on préconise une démarche qui sensibilise les membres de la communauté toute entière, y compris les victimes, les agresseurs, les leaders de la collectivité ainsi que le grand public. Plus particulièrement, les participantes croient que l'existence d'une « culture de la victimisation » dans les collectivités autochtones ne devrait servir de prétexte ni à la pratique de la violence, ni à l'acceptation de la violence en tant que comportement normal. Il y aurait plutôt lieu de favoriser un sens accru de la responsabilité individuelle et collective à l'égard de la sécurité et de la protection des femmes autochtones.

Cependant, même là où des renseignements s'offrent aux femmes qui souffrent dans des relations de violence, il se peut que ces femmes aient besoin de temps ou d'itérations répétitives avant de pouvoir absorber l'information et y donner suite. Dans bien des cas, seule une série d'incidents violents saura pousser une femme à surmonter les obstacles et enfin demander de l'aide. D'autres femmes pourront être fortement incitées à faire de même en constatant les effets qu'a la violence sur leurs enfants. Ces derniers subissent souvent les conséquences préjudiciables de la violence des hommes envers les femmes, ce qui fait d'eux des destinataires essentiels du matériel éducatif.

La question de la confiance s'avère particulièrement importante dans les collectivités autochtones. Il faut du temps pour établir une relation de confiance; cependant, une présence autochtone, amicale et bien connue, pourrait favoriser le processus en situation de crise. Au dire de certains répondants, la démarche devient d'autant plus facile si la victime sait que les professionnels aidants possèdent une expérience personnelle de la violence. Cela dit, lorsqu'interrogées sur la nécessité que les installations et services de détresse soient gérés par du personnel autochtone, les participantes des groupes de discussion donnent des réponses diverses. Les femmes à l'extérieur des réserves sont portées à privilégier l'expertise et l'expérience personnelle. Quant à elles, les participantes dans les réserves croient plutôt qu'une femme autochtone chevronnée saurait mieux transiger avec les victimes autochtones, ce qui la rendrait plus digne de confiance.

D'une seule voix, les répondants conviennent de la nécessité de donner aux femmes des fonds, des outils et des ressources pour qu'elles aient les moyens et la possibilité de porter leur regard au delà du cycle de la violence et ainsi relancer leur vie. Selon les femmes autochtones, la solution idéale pour aborder ce problème passerait par l'octroi d'une aide financière, par l'accès au logement à prix abordable et par la prestation de services de transport; ainsi, les femmes pourraient trouver des services éducatifs et des services d'assistance, des conseils de même qu'une instruction et des notions de vie pratique. Bien que sans doute optimal, le recours aux ressources communautaires s'avérerait peu réaliste ou durable dans les petites collectivités. Là, il importe avant tout que les femmes trouvent des moyens de transport fiables, pratiques et abordables pouvant les mener en lieu sûr, dans un refuge à proximité immédiate offrant des services d'hébergement pour les enfants.

L'insuffisance des mesures prises par le système de justice pénale est un autre élément majeur pour lequel, croit-on, des réformes s'imposent. Ce besoin est d'autant plus marqué que les peines actuelles s'avèreraient trop clémentes et que le système correctionnel et le régime de libération conditionnelle s'occuperaient trop peu de la question de la violence — à en croire les perceptions des répondants.

En ce moment, compte tenu du peu de membres des collectivités autochtones qui possèdent un ordinateur, les ressources Web ne constituent pas des sources d'information efficaces. D'aucuns affirment que les services d'écoute téléphonique, les affiches dans les centres communautaires et les écoles, les dépliants et le publipostage direct conviendraient mieux pour diffuser des renseignements sur la violence, à l'intention des femmes et de leurs partenaires.